

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3326**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3326**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1908 du 15 novembre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de fournitures pour la restructuration du restaurant administratif - lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires. Ce marché a été notifié sous le numéro 10490010 le 26 novembre 2010 à l'entreprise MODUL KIT pour un montant de 249 291 € HT, soit 298 152,04 € TTC.

Par décision n° B-2012-3055 du 5 mars 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un avenant n°1 prolongeant la location de la cuisine provisoire (location d'un ensemble de conteneurs pour une cuisine, un restaurant et des bureaux administratifs) pour une durée supplémentaire de 3 mois à compter du 31 janvier 2012, soit un montant supplémentaire de 58 630 € HT (augmentation de 23,5 %) et un nouveau montant du marché porté à 307 921 € HT.

Suite à la dégradation, par une société du chantier, d'un clapet coupe feu amianté dans un local technique, et compte tenu des délais nécessaires au désamiantage de cet équipement, la durée du chantier a dû être de nouveau prolongée, ce qui nécessite de maintenir la location de la cuisine provisoire jusqu'au 31 juillet 2012.

Compte tenu des prix unitaires du marché, cette prestation supplémentaire coûte 619 € HT par jour calendaire de location (y compris la location de la cellule de refroidissement) pour 92 jours supplémentaires (du 1er mai 2012 au 31 juillet 2012), ce qui représente un coût additionnel de 56 948 € HT.

Le montant du marché serait donc porté de la somme de 307 921 € HT à la somme de 364 869 € HT, soit un montant supplémentaire de 56 948 € HT.

Il s'ensuivrait donc une augmentation de 18,5 % du montant du marché, soit une augmentation totale - tous avenants confondus - de 46,36 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 mai 2012, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant n° 2.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 10490010 conclu avec l'entreprise MODUL KIT pour la restructuration du restaurant administratif, lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires.

Cet avenant d'un montant de 56 948 € HT, soit 68 109,81 € TTC, porte le montant total du marché de 307 921 € HT à 364 869 € HT, soit de 368 273,52 € TTC à 436 383,32 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant communautaire - exercice 2012 - compte 613 51 - fonction 020 - opération n °5P2800970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.